



Les candidat(e)s doivent posséder un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (certificat d'équivalence d'études secondaires ou programme Parcours d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les adultes), d'excellentes habiletés interpersonnelles et de résolution de conflits, des compétences en communication verbale et écrite, des compétences en résolution de problèmes et en prise de décisions, une bonne connaissance du matériel et des logiciels informatiques et être en mesure de planifier diverses tâches pour respecter les délais réguliers. On s'attend à ce que les shérifs adjoint(e)s puissent atteindre et maintenir un niveau de forme physique qui leur permet d'exécuter leurs fonctions de façon sécuritaire et efficace. Le ou la candidat(e) doit aussi posséder un permis de conduire de catégorie 5 valide du Nunavut ou l'équivalent et pouvoir être admissible à un permis de conduire de catégorie 4 du Nunavut, lequel doit être obtenu dans les six mois suivant l'embauche. Le ou la candidat(e) devrait détenir un certificat général de premiers soins ainsi qu'un certificat de RCP/DEA de niveau C.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est requise.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance des collectivités inuites, de la culture, du territoire et de l'Inuit Qaujimagatugangit ainsi que de l'inuktitut, de même qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique constituent également des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience dans les domaines de l'application de la loi, de la santé mentale et de la formation à la sécurité pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou une expérience équivalentes aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à HRKitikmeot@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur demande.